

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
1 39 08

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Attributions de subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets
"Apport de connaissances à destinations des jardins collectifs des Bouches-du-Rhône".**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, aux énergies renouvelables et à l'Agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le contexte très urbanisé des Bouches-du-Rhône, où plus de 98 % de la population vit dans de grands pôles urbains, la réintroduction de la nature en ville constitue un enjeu de premier plan, inscrit dans notre Agenda environnemental, qui répond également à la demande sociale en forte croissance de renouer le lien homme-nature.

Pour autant, les nombreux jardins existants sont de typologie, taille et objectifs très variés : jardins partagés, ouvriers, familiaux, éducatifs, thérapeutiques, d'insertion... dans lesquels les volets environnementaux/sociaux/économiques sont plus ou moins développés.

C'est pourquoi le Département a souhaité renforcer son soutien aux jardins collectifs, au-delà des subventions de droit commun, en mettant à leur disposition un éventail d'interventions subventionnées, leur permettant de monter en compétences sur les thématiques de leur choix. C'est dans ce cadre que l'appel à projets lancé le 24 juillet 2020 a permis de retenir les propositions d'intervention des associations ci-jointes pour un montant global de subvention de 54 040 €

Les jardins volontaires pourront solliciter gratuitement un accompagnement parmi ce panel d'offres, qui couvre les thématiques suivantes : la gestion et l'animation d'un jardin, la ressource en eau, les gestes techniques au jardin, le compostage et la gestion des déchets, le jardin comme relai de la biodiversité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

